



Menaces de mort et faux témoignages

Par **kheops**, le **30/03/2009** à **13:35**

bonjour,j'ai déposé une main courante contre ma voisine pour menaces de mort;lors de la confrontation,elle a fourni des lettres de voisins et amis qui témoignent contre moi;ce sont de faux témoignages;le policier ne m'a pas laissé lire les lettres car ma voisine ne le souhaitait pas;est-ce légal?ai-je le droit d'avoir accès à mon dossier? je voudrait que la police convoque ces personnes pour vérifier leur dire en ma présence,est-ce possible?cette même voisine a traversé mon balcon pour jeter mes plantes du 3ème étage,j'ai pris des photos des dégâts mais ne l'ai pas vu faire.Puis-je déposer plainte pour effraction? ai-je le droit d'exiger un relevé d'empreintes?rnmerci de votre aide.rncordialement,rn...